



## Qu'est-ce qui change ?

Avec la version révisée de la loi sur l'énergie qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018, la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) sera transformée en un système de rétribution de l'injection qui concernera les nouvelles installations tout comme les installations existantes.

## Qu'est-ce que cela signifie pour les exploitants d'installations RPC ?

Le système de rétribution de l'injection met en place le modèle de rétribution de la commercialisation directe dans lequel les exploitants d'installations seront eux-mêmes responsables de la vente de leur production d'électricité. Les installations existantes d'une puissance à partir de 500 kW et les nouvelles installations à partir de 100 kW seront obligatoirement intégrées dans ce modèle, toutes les autres pourront passer volontairement à la commercialisation directe.

## Que devez-vous faire ?

Les exploitants d'une installation RPC d'une puissance de plus de 500 kW doivent choisir un vendeur pour la production de leur électricité. Fleco Power se positionne comme un partenaire indépendant, proche des producteurs et simple.

## Qu'est-ce que Fleco Power peut faire pour vous ?

Nous vous proposons une solution sûre et transparente et nous nous chargeons pour vous de la commercialisation directe de votre production d'électricité.

Nous vous garantissons toujours – quelles que soient les recettes effectivement obtenues de la commercialisation – le prix de marché de référence calculé par l'Office fédéral de l'énergie OFEN. Avec la prime d'injection\* versée par Swissgrid, votre rétribution dans le nouveau système reste donc au moins égale au tarif RPC actuel.

## Nous sommes expérimentés sur le marché de l'énergie suisse

Fleco Power regroupe et commercialise la flexibilité de plus de 100 installations de biomasse, petites centrales hydrauliques et installations photovoltaïques et propose de l'énergie de réglage 24 heures sur 24 auprès de Swissgrid grâce à la première centrale électrique virtuelle comprenant exclusivement des nouvelles énergies renouvelables. Fleco Power possède donc l'expérience et la compétence requises pour une commercialisation professionnelle d'unités de production décentralisées.

\* La prime d'injection correspond à la différence entre votre tarif RPC et le prix de marché de référence

## Nous prenons au sérieux les besoins des producteurs

Les termes et conditions du contrat ont été élaborés avec des producteurs:

- Garantie du tarif RPC
- Bonus supplémentaire si votre installation génère des recettes supérieures à la moyenne à la bourse de l'électricité
- Prise en charge de toutes les tâches administratives et des risques de la commercialisation directe
- Durée de contrat minimale d'un an seulement
- Sur demande, paiement mensuel à titre d'acompte des recettes provenant de la production d'électricité

## Qui sommes-nous ?

Fleco Power est une filiale de la coopérative Ökostrom Schweiz et de MBRsolar AG.

En tant qu'organisation de commercialisation indépendante, Fleco Power se mobilise pour la cause des producteurs d'électricité depuis sa fondation au printemps 2015.

**Demandez dès maintenant votre offre personnalisée:**  
[www.flecopower.ch](http://www.flecopower.ch)